



leem

LES ENTREPRISES
DU MÉDICAMENT

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2014

Les 10 engagements en actions

Retrouvez le rapport RSE multimédia 2014
sur www.leem.org

Qu'est-ce que le Leem ?

Organisation professionnelle fédérant les entreprises du médicament, le Leem s'inscrit au cœur des grands enjeux de santé. Dans un contexte sans précédent de mutation scientifique et industrielle, il se mobilise, avec ses 270 adhérents, pour promouvoir l'innovation et le progrès au service des patients et soutenir l'excellence française en termes de recherche et de production. Promoteur de comportements responsables au sein du système de santé, le Leem contribue, par une démarche de qualité, de sécurité et de transparence, à renforcer la confiance dans le médicament.

NOTRE VISION RSE

Les Entreprises du Médicament placent la responsabilité sociétale au cœur de leur fonctionnement. Elles sont liées par une Convention d'engagement volontaire (*voir encadré*) qui les engage sur la période 2012-2014. Cette démarche se concrétise au jour le jour autour de 10 objectifs et se fonde sur un dialogue constant avec les parties prenantes et la société. De nouveaux objectifs sont en cours de redéfinition avec les pouvoirs publics pour tenir compte de l'implication du secteur en matière de RSE.

Zoom sur...

La Convention d'engagement volontaire

Signée en avril 2012 avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, **elle engage le secteur sur la période 2012-2014**. Une première convention du même type avait porté sur la période 2009-2011.

Le texte définit **cinq programmes d'actions assortis d'objectifs chiffrés et d'indicateurs précis** :

1. Mettre en place une **gouvernance** de la RSE au sein des Entreprises du Médicament
2. Encourager la **diversité** et l'**amélioration continue des conditions de travail**
3. Développer des **programmes d'actions environnementales** tout au long du cycle de vie du médicament
4. Promouvoir une **démarche éthique et transparente** en relation avec les attentes de la société
5. Favoriser l'accès des médicaments **au plus grand nombre** et agir en **acteur du développement local durable**

NOS 10 ENGAGEMENTS

1. Impulser une gouvernance de la démarche RSE
2. Approfondir les relations des Entreprises du Médicament avec la société
3. Promouvoir une démarche éthique et transparente, en lien avec les attentes de la société
4. Encourager une politique de diversité
5. Prévoir les besoins en compétences et accompagner les mutations de l'emploi
6. Faire de la santé au travail un enjeu quotidien
7. Lutter en faveur de la qualité des médicaments
8. Renforcer l'engagement du secteur dans le développement humain
9. Tracer une feuille de route environnementale pour toute la profession
10. Renforcer la prise en compte des impacts environnementaux

Repères 2014

- ✓ **100 000 personnes** employées par l'industrie pharmaceutique en France
- ✓ **27,9 milliards d'euros** de chiffre d'affaires⁽¹⁾ réalisés en France en 2014
- ✓ **10,6 %** du chiffre d'affaires⁽²⁾ sont investis dans la recherche

(1) Source : Leem d'après Gers et statistiques douanières. En incluant les produits sous ATU et en post-ATU. En excluant les produits sous ATU et en post-ATU : 26,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisés en France en 2014. ATU : Autorisation Temporaire d'Utilisation

(2) Source : 2012, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

GOVERNANCE

Notre mission

Le Leem encourage les entreprises du médicament à mieux intégrer les préoccupations éthiques, sociales, sociétales et environnementales au sein de leur gouvernance. Il le fait en soutenant une démarche sectorielle volontariste en matière de RSE et en approfondissant les relations du secteur avec la société. Alors qu'une meilleure prise en compte des enjeux de la RSE est observée, le Leem concentre ses efforts sur le volet accompagnement tout en renforçant le dialogue avec les parties prenantes.

Repères 2014

- ✓ **28 entreprises** ont initié un dialogue formalisé avec les parties prenantes
- ✓ **6 700 collaborateurs** ont suivi des programmes de sensibilisation/formation au développement durable et à la RSE
- ✓ **Près de 70% des entreprises** ont un coordinateur RSE/un collaborateur en charge de la RSE

Nos actions

S'APPUYER SUR UN DISPOSITIF DÉDIÉ

Un travail collectif est engagé au sein de deux instances : un comité spécifique, le **Coppem** (voir encadré), et une **Commission RSE**, qui réunit les responsables en charge du développement durable/RSE des entreprises adhérentes.

MESURER L'IMPLICATION DU SECTEUR

Depuis 2009, les entreprises du médicament sont sollicitées annuellement via un questionnaire. Ce reporting permet de faire émerger des indicateurs sectoriels qui confirment, cette année encore, une implication croissante du secteur sur les enjeux de la RSE (voir *Repères 2014*).

VALORISER LES EFFORTS ENTREPRIS

En créant en 2014 les premiers *Trophées RSE des Entreprises du Médicament*, récompensant les initiatives les plus innovantes, le Leem a souhaité rendre compte du dynamisme et de la pluralité des engagements RSE du secteur. Les lauréats se sont vus décerner leurs prix le 31 mars 2015.

Zoom sur...



Le Coppem

Créé en 2006, le Comité de parties prenantes des Entreprises du Médicament est l'instance d'échange avec les parties prenantes. Animé par un médiateur indépendant, il regroupe des associations de patients, des experts de la RSE, de l'environnement et de la santé, un sociologue, des ONG et bien sûr des entreprises du médicament. Son rôle est consultatif, mais son avis est souvent décisif et participe à une démarche de co-construction. Parmi les thèmes abordés en 2014 : les inégalités sociales de santé, les ruptures de stock et d'approvisionnement de médicaments, l'accès aux médicaments, la stratégie nationale de santé, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, etc.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Rencontres, formations, événements... de nombreuses actions de sensibilisation sont entreprises par le Leem, à l'instar des petits déjeuners RSE, dont la quatrième édition, dédiée à la gouvernance et à la conduite du changement en matière de RSE comme leviers de performance, s'est tenue le 25 novembre 2014.

POUR SUIVRE L'ENGAGEMENT

Le déploiement d'une démarche collective en matière de RSE se consolide. Parmi les axes de développement en 2015 : la redéfinition des objectifs du secteur en tenant compte de la maturité acquise par les entreprises du médicament en matière de RSE, et la mise en place d'un soutien spécifique aux TPE et PME pour s'approprier ces enjeux.

ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

Notre mission

Pour prendre en compte l'évolution des standards éthiques et répondre aux interrogations de la société quant à leurs pratiques, Les Entreprises du Médicament ont fait le pari de l'autorégulation. En 2011, elles se sont dotées d'un comité de « déontovigilance », le Codeem, chargé de promouvoir et de faire respecter les règles éthiques au sein du secteur.

Tandis qu'une nouvelle charte encadre l'activité promotionnelle des entreprises, le secteur s'engage vers plus de transparence.

Zoom sur...



La charte de l'information professionnelle

Signée le 15 octobre 2014 entre le Leem et le Comité économique des produits de santé (CEPS), cette charte vise à renforcer la qualité et la transparence de l'information médicale délivrée aux médecins en vue d'améliorer le bon usage des médicaments. Le texte, qui redéfinit les contours de la visite médicale et de la politique de formation des visiteurs médicaux, intègre les nouvelles dispositions en matière de sécurité sanitaire (loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé dite « loi Bertrand ») et prévoit la création d'un Observatoire national d'information promotionnelle chargé de mesurer la qualité des pratiques de promotion.

Nos actions

MISER SUR L'AUTORÉGULATION DÉONTOLOGIQUE

À la fois force de proposition et d'alerte, doté de moyens dédiés et d'une capacité de sanction, le **Codeem** veille depuis fin 2011 au respect des Dispositions déontologiques professionnelles (DDP) à leur évolution et à leur promotion auprès des entreprises du médicament. Ses 11 membres – essentiellement des personnalités extérieures au secteur – sont nommés pour trois ans renouvelables. Une nouvelle mandature s'est ouverte en novembre 2014.

RENFORCER LES RELATIONS ÉTHIQUES ET TRANSPARENTES AVEC LA SOCIÉTÉ

2014 a été une année décisive sur ce volet. Point d'orgue : l'organisation par le Codeem, le 20 mars, d'un colloque où ont été présentés les résultats

d'une grande enquête portant sur les relations entre les associations de patients et les entreprises du médicament, sous l'angle éthique et déontologique. L'occasion d'échanger et de débattre sur deux thématiques : les liens financiers et la gouvernance d'une part ; l'information et les études cliniques d'autre part. Le colloque a été suivi d'un rapport et de recommandations dont la mise en œuvre est en cours de déploiement.

FAVORISER L'APPROPRIATION DES BONNES PRATIQUES D'ÉTHIQUE

Cette appropriation par les professionnels du secteur constitue un autre axe fort du travail du Codeem en 2014. Un outil d'e-learning sur les DDP a été développé à cet effet et mis à la disposition des entreprises adhérentes.

MIEUX ENCADRER LA PROMOTION DU MÉDICAMENT

Le Leem a signé une charte de l'information promotionnelle (*voir encadré*) afin de défendre et réaffirmer le bien-fondé des pratiques de promotion des entreprises du médicament dans un contexte de défiance vis-à-vis du secteur, et plus particulièrement de l'activité de la visite médicale.

Repères 2014

- ✓ Plus de **51 000 salariés** ont été formés à l'éthique et à la compliance
- ✓ **88 % des entreprises** disposent d'une charte éthique ou d'un code de déontologie

PERFORMANCES SOCIALES

Notre mission

Anticiper et accompagner les mutations de l'emploi afin de garantir la compétitivité du secteur et le développement professionnel des collaborateurs : telles sont les priorités du Leem en matière sociale. Pour ce faire, il multiplie les actions de développement des compétences pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises et préparer les compétences de demain – en apportant une attention particulière à l'insertion des jeunes, des seniors et des personnes atteintes d'un handicap –, tout en adaptant le cadre conventionnel dans lequel ces actions s'inscrivent par la négociation collective.

Repères 2014

- ✓ 580 personnes en situation de handicap ont été embauchées depuis 2010
- ✓ Plus de 1 700 contrats ont été signés avec des jeunes en alternance

(1) Certificat de qualification professionnelle
(2) Accord pour le développement de l'emploi et des compétences

(3) Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Zoom sur...



HandiEM

Créée en 2010, cette association paritaire est chargée de mettre en œuvre les orientations du secteur en matière de handicap. Elle collabore avec 226 entreprises, représentant

près de 61 000 emplois.

En mai 2014, un nouvel accord de branche a été signé pour les cinq ans à venir (2015-2020).

Il fixe un objectif de 440 recrutements d'ici le 31 décembre 2019 et s'enrichit de nouveaux axes de développement autour du handicap psychique et de la formation professionnelle des jeunes handicapés.

Nos actions

MIEUX INTÉGRER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap a augmenté de 72 % entre 2009 et 2013. 880 dossiers de demandes de financement ont été suivis par HandiEM (voir encadré) et des dispositifs CQP⁽¹⁾ spécifiques ont été créés en région Rhône-Alpes.

SOUTENIR EN PRIORITÉ LES JEUNES ET LES SENIORS

Par l'accord collectif sur le contrat de génération (juillet 2013), le secteur s'est engagé dans une politique favorable au recrutement des jeunes et des seniors. D'ici trois ans, il s'engage en particulier à ce que 1 embauche sur 4 en CDI concerne un jeune de moins de 30 ans, et que la part des seniors de 50 ans et plus dans les recrutements en CDI et CDD atteigne 10 %.

MISER SUR LA FORMATION INITIALE...

L'apprentissage et la formation initiale demeurent des enjeux clés pour s'adapter aux besoins de la branche et préparer les jeunes aux métiers de demain. En 2014, trois nouveaux masters ont été ouverts dans les centres de formation d'apprentis (CFA) du Leem et, tandis que les liens entre le monde professionnel

et les étudiants sont encouragés, plusieurs outils web innovants ont été élaborés pour valoriser les métiers de l'industrie pharmaceutique, dont le jeu vidéo pédagogique « Pharma War ».

... ET SUR LA FORMATION CONTINUE

Alors que l'Observatoire des métiers des entreprises du médicament fête ses 20 ans, plus de 40 actions en faveur de l'emploi et des métiers sont menées dans le cadre de l'ADEC⁽²⁾ jusqu'au 31 décembre 2015. La signature d'un accord de branche basé sur la GPEC⁽³⁾ (décembre 2014) et de l'accord collectif sur la formation professionnelle (novembre 2014) scellent la volonté du Leem de mettre en place une véritable politique de formation professionnelle, traduisant au niveau de la branche la réforme sur la formation professionnelle en l'adaptant aux spécificités du secteur.

ASSURER LA PROTECTION SOCIALE DES COLLABORATEURS

Le secteur dispose depuis 1965 d'une couverture complémentaire obligatoire couvrant les risques décès-incapacité-invalidité et maladie-chirurgie-maternité. Elle propose également aux anciens salariés une offre facultative sur les frais de soins de santé (loi Évin). Ce régime de prévoyance assure plus de 80 000 salariés et près de 15 000 anciens salariés.

PERFORMANCES SOCIÉTALES

Notre mission

Afin de garantir aux patients l'accès à des produits de qualité, Les Entreprises du Médicament se mobilisent sur tous les fronts (sécuritaire et préventif) contre la contrefaçon et les médicaments détournés de leur usage, notamment sur le continent africain. Renforcer l'engagement du secteur dans le développement humain constitue une autre priorité, aussi bien à long terme que dans l'urgence, à l'échelle d'un continent ou d'un individu.

Nos actions

COMBATTRE LA CONTREFAÇON

Le 7 juillet 2014, les industriels du médicament ont signé un accord avec l'OCLAESP⁽¹⁾ prévoyant un échange d'informations et la mise en place d'actions communes pour sensibiliser le grand public à ce fléau. Le Leem a également participé à la mise en œuvre des mesures du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) consacrées au renforcement de la lutte contre la contrefaçon. L'Afrique subsaharienne demeure au centre de l'attention en matière de sécurisation du circuit pharmaceutique. En 2014, plusieurs séminaires ont été consacrés à ces enjeux.

GÉNÉRALISER LE BON USAGE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

L'accès aux médicaments de qualité dans les pays en développement est un enjeu prioritaire. Lors des 16^e Rencontres entre le Leem et les pays francophones (le 18 mai 2014, à Genève), Philippe Lamoureux, directeur général du Leem, a rappelé l'importance d'une « mutualisation des expériences et des savoirs » afin de détecter, prévenir et traiter les maladies non transmissibles dans ces pays.

AIDER LES POPULATIONS EN DÉTRESSE

Crises sanitaires aiguës, catastrophes naturelles, conflits... autant de situations auxquelles les entreprises du médicament se doivent de répondre. Afin de fédérer les dons – des produits de santé sous forme de kits d'urgence – le secteur s'appuie depuis plus de trente ans sur l'association Tulipe (www.tulipe.org). En 2014, cette dernière est notamment intervenue en République centrafricaine, en Irak, en Syrie et à Madagascar. Tulipe a également apporté son soutien au combat contre le virus Ebola en Guinée.

SOUTENIR LES INITIATIVES DE TERRAIN

Depuis 2008, la Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins soutient les acteurs impliqués dans la réduction des inégalités sociales de santé en France.

VALORISER LA PAROLE DU PATIENT ET DE SES PROCHES

Deux prix consacrent désormais le témoignage de patients contre la maladie (voir encadré).

(1) Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique

Repères 2014

✓ **82 tonnes de produits de santé** ont été distribuées par Tulipe en 2014, dans 20 pays, au travers de 23 ONG partenaires, grâce à 55 entreprises adhérentes

Zoom sur...



Paroles de patients et Talents de patients

Depuis 2008, le prix littéraire *Paroles de patients* récompense chaque année l'auteur d'un ouvrage consacré à la façon d'aborder la maladie (la sienne ou celle d'un de ses proches). En 2014, un autre prix a été remis pour la première fois. Baptisé *Talents de patients*, il consacre des témoignages sur la maladie (vidéos, blogs, poèmes, romans graphiques, etc.) n'ayant pas fait l'objet d'une publication en librairie. Le jury était présidé en 2014 par le réalisateur Patrice Leconte. Pour en savoir plus sur les œuvres primées et l'édition 2015 de ces deux prix : www.parolesdepatients.org

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Notre mission

Tour à tour moteur et facilitateur, le Leem accompagne le secteur vers l'adoption de bonnes pratiques environnementales et se mobilise pour renforcer la prise en compte des impacts environnementaux tout au long du cycle du médicament. La lutte contre le changement climatique, la réduction et la collecte des déchets et la préservation des ressources naturelles et de l'environnement en sont les trois axes prioritaires.

Repères 2014

- ✓ 98 bilans d'émissions de gaz à effet de serre réalisés
- ✓ Une vingtaine d'entreprises engagées dans des actions en matière d'éco-conception des emballages

Nos actions

RÉDUIRE LES GAZ À EFFET DE SERRE

Afin d'encourager leur réduction, le Leem met à la disposition des entreprises adhérentes des outils de comptabilisation (CarbonEM®) et organise des échanges réguliers via un groupe de travail.

ENCOURAGER L'ÉCO-ÉCO-CONCEPTION DES EMBALLAGES

La collaboration avec Adelphe⁽¹⁾ se poursuit avec l'organisation de deux sessions d'information – à Lyon (mars) et à Pessac (décembre) –, durant lesquelles les responsables « Emballage/Packaging » d'une vingtaine d'entreprises du médicament ont été sensibilisés aux bénéfices de cette démarche.

PRIVILÉGIER LES ACHATS RESPONSABLES

Côté acheteurs, la démarche sectorielle a abouti à l'élaboration, début 2014, d'un socle commun de questions RSE à intégrer aux appels d'offres.

ORGANISER LA COLLECTE ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La mise en œuvre opérationnelle de Dastri, l'éco-organisme agréé par l'État pour organiser et financer la collecte des DASRI⁽²⁾ s'est achevée à l'été 2014. Une grande opération de communication (« Tous en boîte ! ») a été menée en novembre pour inviter

Zoom sur...



L'info-tri Médicaments

Créée fin 2012 en collaboration avec Cyclamed⁽³⁾ et Adelphe⁽¹⁾, cette signalétique commune continue d'être déployée pour mieux guider les consommateurs/patients dans le recyclage des médicaments et de leurs emballages. Soucieux de lui donner une meilleure visibilité, le Leem a recommandé aux entreprises adhérentes de la faire figurer sur les notices et les étuis des médicaments : en 2014, une vingtaine d'entre elles l'ont apposée.

les patients en auto-traitement à adopter la boîte à aiguilles Dastri – la seule à être acceptée dans l'un des 12 000 points de collecte du réseau. Parallèlement, Cyclamed⁽³⁾ a mis en place de nouveaux cartons sécurisés, participant à la traçabilité des médicaments non utilisés depuis l'officine jusqu'au centre de traitement. Des campagnes (à la télévision ou dans les officines) ont rappelé aux usagers l'importance de bien trier les déchets médicamenteux et, séparément, les DASRI.

PRENDRE EN COMPTE LES RÉSIDUS DANS L'EAU

Conscient des enjeux liés à ces résidus, le Leem s'implique activement dans les travaux des différents plans gouvernementaux abordant cette problématique et a porté les positions du secteur en amont de la Conférence environnementale 2014. Il s'assure dorénavant de leur prise en compte dans les nouvelles orientations nationales.

COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Le Leem suit de près la mise en place en France d'un régime d'accès et de partage des avantages, prévu par le protocole de Nagoya, entré en vigueur le 12 octobre 2014.

(1) Éco-organisme en charge d'une gestion performante de la fin de vie des emballages ménagers

(2) Déchets d'activités de soins à risques infectieux

(3) Éco-organisme de récupération et de valorisation des Médicaments Non Utilisés (MNU)

LEEM - 88 RUE DE LA FAISANDERIE - 75782 PARIS cedex 16
T. 33(0)1 45 03 88 88 - www.leem.org

leem
LES ENTREPRISES
DU MÉDICAMENT

Contact Leem : Delphine Caroff, Directrice RSE, dcaroff@leem.org
Rédaction : Muriel Naudin, Delphine Caroff, Flore de Lamaze
Conception - Réalisation : Sophie Chatenay pour la Direction de la Communication du Leem
Crédits photo : shutterstock.com

